

COMMUNE de DAMPIERRE



JURA

4 Place Arthur Gaulard
39700 DAMPIERRE
Tel : 03.84.71.11.87
Fax : 09.70.62.02.08

e.mail : mairie.dampierre.39@wanadoo.fr
site : <http://www.dampierre-jura.fr>



Tout feu est INTERDIT



Brûler à l'air libre des déchets (verts ou autres) est **interdit** par arrêté préfectoral (N° RAA 39-2017-07-17-001 – voir site internet www.dampierre-jura.fr). Au-delà des possibles **troubles de voisinage** générés par les **odeurs et la fumée**, ainsi que les **risques d'incendies**, il émet de nombreux polluants. La **toxicité** des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Les solutions existent : Compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchetterie.

En cas de non-respect, une contravention à hauteur de 450€ peut être appliquée (code pénal art 131-13)